

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Musique

- Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres, science du langage, arts

Établissement déposant : Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Ouverte en 1993 à l'Université Jean Monnet Saint-Etienne - UJM, cette licence *Musique* propose l'acquisition de connaissances en musique et en musicologie, et s'organise autour de trois entrées : les savoirs techniques, les savoirs pratiques et les connaissances théoriques, historiques et esthétiques. Le cursus d'étude propose sur les trois années une partition équilibrée entre la technique, la pratique et la musicologie. En s'appuyant sur les enseignements fondamentaux et académiques, la formation offre également une ouverture et une spécialisation possible dès la L2, et surtout en L3, en jazz, en ethnomusicologie, en électroacoustique (essentiellement informatique musicale) avec un programme très ambitieux. On relève également la présence, bien plus rare dans ce genre de formation, de l'iconographie et de la paléographie. Une approche méthodologique sensibilisant les étudiants à l'histoire des idées et aux systèmes de représentation accompagne également l'ensemble du cursus, en plus des habituelles unités d'enseignement (UE) transversales de méthodologie du travail universitaire par exemple.

Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont multiples : les métiers de l'enseignement (capes, agrégation mais aussi diplôme d'Etat de professeur de musique), les métiers du secteur public relevant des collectivités locales, les métiers du secteur privé (orientation vers le master professionnel *Administration et gestion de la musique* ou master professionnel *Réalisateur en informatique musicale*), la recherche en master puis en doctorat, les métiers de la documentation, du patrimoine, de l'édition ou ceux en rapport avec le monde du spectacle.

Avis du comité d'experts

Les objectifs affichés de la formation sont en total adéquation avec la maquette et son organisation. Les débouchés sont ciblés et remarquablement bien décrits. Le pragmatisme et l'honnêteté intellectuelle caractérisent les termes de ce dossier. Il s'agit ici d'une équipe solide et soudée, qui priorise ses objectifs vers l'exhaustivité de la formation. La structure de formation semble vouloir ne pas faire d'impasse (en dehors des « musiques actuelles »), ce qui produit une maquette extrêmement solide. L'équipe pédagogique et la gouvernance de cette équipe semblent exemplaires, avec un partage des tâches très large et un engagement fort des Professeurs des Universités dès la licence. La composition de l'équipe, assez équilibrée entre les enseignants (professeurs agrégés - PRAG), les enseignants-chercheurs titulaires (huit) et les nombreux chargés de cours, rend possible une formation aussi complète. On peut regretter le manque d'implication des professionnels et des représentants des nombreux métiers évoqués dans les objectifs de la formation, ne serait-ce que sous forme de TD, de suivi de projets, d'encadrement ou tutorat de stage, ces derniers étant par ailleurs assez peu présents. Remédier à cette situation serait l'occasion d'étoffer encore l'éventail de la formation.

L'effectif général (en moyenne annuelle 95 inscrits) est relativement modeste compte tenu du bassin de recrutement, mais cependant assez conforme à la tendance générale relevée en France dans les sections ou départements de musicologie. Les faibles effectifs aidant, l'équipe pédagogique peut mener à bien une politique d'excellence. Ce souci de la réussite des étudiants qui anime l'équipe est visible par divers dispositifs, à commencer par exemple par des tests organisés pour les disciplines techniques (comme le solfège) afin d'offrir aux étudiants les plus faibles la possibilité de suivre des enseignements de mise à niveau. Sur le plan du recrutement, le positionnement de la formation est fort, avec un bassin géographique très large sur les départements de la Loire, de l'Ardèche, plus généralement la Région Auvergne, avec des villes telles que Le Puy et surtout Clermont-Ferrand qui ne propose pas de Département de musique. Les poursuites d'études sont largement accessibles, à St-Etienne (avec un continuum Licence/Master largement revendiqué) comme à Lyon. Les effectifs stables (avec un creux en 2012), sont en moyenne de l'ordre de 50 étudiants en L1, 25 en L2, 20 en L3.

Les dispositifs d'aide à la réussite sont très bien intégrés dans la maquette et lisibles avec une extrême précision : méthodologie du travail universitaire, renforts de spécialité et soutien (hors tutorat). Le volet pratique de la formation est inscrit dans toutes ses dimensions, de la restitution via des productions publiques, dès la L1 à chaque semestre, à des manifestations de plus grande ampleur avec des partenaires extérieurs (Opéra-Théâtre, Conservatoire, etc.), au sein ou hors de l'université. Dans le cadre des objectifs professionnels (très larges et variés) de cette licence, on pourrait toutefois imaginer des partenariats plus diversifiés avec les institutions locales (bibliothèques, écoles de musique, musées, etc.) pour un ancrage culturel plus important dans la ville et une présentation de l'offre des métiers plus variée.

A plus d'un titre, la formation reste très ouverte au monde musical extérieur notamment par les liens qui l'unissent aux ressources artistiques de la ville de Saint-Etienne (Conservatoire pour master-classes, échanges avec des classes instrumentales, etc. ; Opéra-Théâtre par le cours d'Art-Lyrique qui étudie chaque semestre une œuvre programmée dans cette institution avec possibilité pour les étudiants d'assister à la répétition générale, etc.). Des échanges matériels et humains existent avec ces structures et sont même constitutifs du fonctionnement respectif de ces institutions. Dans la limite du genre, les étudiants sont amenés à pouvoir partir en échange Erasmus (partenariat avec cinq établissements en Ecosse, Italie, Irlande, et Tchéquie). Ils suivent par ailleurs les activités de recherche menées par le département avec les étudiants de master et de doctorat, même si la recherche ne peut être au centre de la formation de licence, et les bases de la discipline sont visibles dans l'UE 3 « musicologie ».

On regrette simplement le déficit d'informations et d'analyse quant à l'évaluation des enseignements, à la poursuite des études après la licence, à l'insertion professionnelle (enquête programmée en 2014), et, en amont, aux questions de sensibilisation à l'insertion. Ces sujets sont évoqués, mais sont trop peu renseignés (par déficit d'éléments statistiques) pour faire émerger de nouvelles stratégies d'adaptation pour les années à venir.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>Par essence, la place de la recherche est réduite en licence. Pour autant, les informations sur les Journées d'Etudes et autres manifestations scientifiques circulent, les enseignants-chercheurs publiants et actifs actualisent leurs cours selon leurs résultats de recherche.</p> <p>L'absence de méthodologie de la recherche est légitime. L'initiation à la recherche pourrait certainement apparaître dans l'UE 3 « musicologie » et en semestre 5 notamment en paléographie et iconographie musicales.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>Le Projet Professionnel Personnel (PPP) a été mis en place en 2011-2012 dans toutes les filières. Le dossier décrit toutes les possibilités offertes par l'UJM (Journée des Métiers pour les L3 ; Contrat d'Emploi d'Avenir Professeur EAP ; catalogue des formations, etc.), mais ne donne aucun détail spécifique concernant la licence <i>Musique</i>. On relève toutefois le passage à la pratique (productions publiques tous les semestres) qui en soi est professionnalisant pour les métiers d'interprètes.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Le dossier décrit les procédures et la mise en place d'un service désormais spécialisé dans la mise en place des stages au niveau de l'UJM, mais aucune mention particulière n'est indiquée pouvant concerner les étudiants en licence <i>Musique</i>. Il est mentionné dans le dossier des « partenariats stables existants », aucun détail n'est donné concernant les stages effectués ou non. Pourquoi aucun stage d'observation n'est proposé en école de musique par exemple ?</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'international relève d'une politique générale de la faculté Arts, lettres et langues. Plus spécifiquement, on relève entre 5 et 15 étudiants sortants (musique et arts plastiques confondus). La confusion des deux filières ne permet pas de connaître les chiffres pour la seule filière musique.</p> <p>Les partenariats internationaux avec la musicologie se font vers cinq établissements (Ecosse, Italie, Irlande et Tchéquie). La mobilité chaque année des enseignants (entrants et sortants) est</p>

	<p>importante et constitue une richesse.</p> <p>Il est énoncé qu'un cours de L3 serait dispensé en anglais, sans davantage de précision.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement en L1 concerne les néo-bacheliers. Les lycées de l'agglomération ne disposant pas d'option lourde musicale au baccalauréat, les niveaux techniques à l'entrée sont faibles. Aussi, des renforts sont proposés en « Initiation au clavier » en L1 et en « Musique d'ensemble » en L1 et L2. On note l'accent important et les efforts considérables placés sur les dispositifs d'aide à la réussite dans les matières techniques et les fondamentaux : tutorat informatique, tutorat vocal, tutorat solfège, méthodologie de l'oral, du solfège, de la dissertation.</p> <p>A l'UJM, le dispositif de l'Enseignant Référent (ER) a été mis en place depuis 2008 ; l'étudiant dispose d'un « livret » et d'une mise en place des cours de « méthodologie des études universitaires » pour tous les secteurs.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>L'enseignement se déroule en présentiel et s'adapte aux étudiants ayant des contraintes particulières (dispositions mises en place par l'UJM pour tous les secteurs).</p> <p>On note l'application rigoureuse des dispositifs comme C2i, l'usage de l'ENT (environnement numérique de travail) et du bureau virtuel ainsi que la formation sur le son via des logiciels qui nécessitent une grande maîtrise. On peut d'ailleurs s'interroger sur la capacité des étudiants à assimiler tous ces logiciels en aussi peu de temps : édition de partition, Linux en S1, Csound, PureData en S2 ; acoustique des salles, analyse de la voix en S3, Cubase, Max en S5; OpenMusice en S6, etc.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des connaissances comprend des examens écrits, oraux et des épreuves pratiques en lien avec des productions musicales. Les jurys de diplômes comprennent au minimum trois membres. La présentation standard de cette évaluation ne permet pas de comprendre les spécificités de l'évaluation dans les disciplines techniques et/ou pratiques notamment exécution instrumentale, vocale, individuelle, collective.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Un guide des compétences est édité par l'UJM, et un « passeport pour l'avenir » est utilisé à titre expérimental auprès des étudiants. Le dossier n'est pas spécifiquement renseigné en ce qui concerne la licence <i>Musique</i>. Un supplément au diplôme est délivré de manière systématique.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Les enquêtes sur le suivi des diplômés sont menées par l'Observatoire de la vie étudiante de l'université. La dernière enquête à disposition concerne l'année 2008-2009, mais le détail concernant la licence <i>Musique</i> n'est pas signifiée. La prochaine enquête est programmée pour la promotion 2014. On pourrait suggérer une enquête parallèlement menée et autonome en ce qui concerne cette formation, étant donnés les faibles effectifs des sortants.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>Les conseils de perfectionnement ont été mis en place en 2012-2013 (membres extérieurs à l'université, enseignants et étudiants). La première réunion a eu lieu en juin 2013. L'évaluation des enseignements par les étudiants a été mise en place au même moment. Le bilan est très positif selon les rédacteurs du dossier, mais aucune donnée ne permet d'accréditer ce constat.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Une formation solide, exhaustive, en adéquation avec sa mise en forme pratique.
- Une équipe pédagogique soudée, une gouvernance très solide, et un pilotage de la formation rigoureux.
- La pertinence de la structuration de la formation autour de trois axes d'enseignements très équilibrés : savoirs techniques, savoirs pratiques, connaissances théoriques, historiques et esthétiques.
- La production d'événements publics à chaque semestre pour les disciplines pratiques (musiques d'ensemble, etc.).
- L'ancrage de la formation dans l'environnement musical local (Conservatoire, Opéra-Théâtre, etc.).
- Le souci de la réussite des étudiants et un suivi pédagogique particulièrement soigné.

Points faibles :

- Le manque de liens avec les « métiers » et la professionnalisation (étant donné les objectifs professionnels listés dans le dossier).
- Les stages (d'observation ou avec gratification) inexistant dans cette formation.

Conclusions :

Le dossier est remarquablement construit, clair, précis, et sans concession notamment sur l'autoévaluation et l'analyse des points faibles.

L'excellence est au cœur des attendus de l'équipe pédagogique. La grande qualité de l'équipe enseignante et le soin apporté à l'assise de connaissances académiques et pratiques dans les domaines musicaux et musicologiques donnent à la formation une légitimité certaine. Les effectifs peu nombreux, mais stables du fait du rayonnement régional permettent des travaux approfondis et un suivi presque personnalisé des étudiants. Plus de la moitié des effectifs de L3 poursuivent des études en master, ce qui témoigne de l'attractivité réelle de la formation pour les étudiants désireux de poursuivre en 2^e cycle.

Il conviendrait maintenant de définir une politique de stages en milieu professionnel, cela serait de nature à conforter encore davantage l'objectif de professionnalisation de la formation.

Observations de l'établissement

Le Président

à

M. Jean-Marc GEIB

Directeur de la section Formations et diplômes

Rapport n° S3LI160009836

Licence mention Musique

Monsieur le Directeur,

L'Université Jean Monnet, Saint-Etienne et ses équipes pédagogiques remercient les experts du HCERES pour leur travail d'évaluation, leurs analyses et recommandations. L'établissement n'a pas d'observations particulières à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.



Khaled BOUABDALLAH